



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 13.01.2017	Dossier complet le 26.01.2017	N° d'enregistrement F09317 P00 14

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD93 / ROUTE DES TAMARIS

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 2 8 | 3 0 0 | 0 1 8 | 0 0 1 1 3

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Nomenclature applicable en 2017 6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Construction d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour existant entre la RD93 et La Route des Tamaris sur la commune de Ramatuelle.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement en giratoire d'un carrefour existant entre la RD93 et la Route des Tamaris sur la commune de Ramatuelle.

4.2 Objectifs du projet

Sécurisation des usagers de la route
Amélioration de la fluidité des échanges

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il est prévu une phase de chantier d'une durée de 6 mois, pendant lesquels

- le carrefour existant sera transformé en carrefour giratoire à 3 branches et un accès agricole,
- la circulation sera maintenue

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement va améliorer la fluidité et la sécurité des échanges.
L'aménagement ne modifiera pas le volume du trafic.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dans le cadre de la révision de son PLU, il a été demandé à la commune d'inclure un ER (Emplacement Réservé) correspondant à l'emprise des travaux.
- Eventuellement une procédure relative au classement INAO (Institut National des Appellations d'Origine) d'une partie des terrains à acquérir.
- Enquête Publique pour procédure d'expropriation si nécessaire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Rubrique 6 -a applicable en 2017 : Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
EMPRISE PROJET	3217 m²
dont : - Voiries routières, surface déjà imperméabilisée, fossé existant	1985 m ²
- Surface végétalisée existante (vignes et prairies) et chemin agricole	1232 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Projet situé à l'intersection de la RD93 (PR 3+875) et de la Route des Tamaris 83350 RAMATUELLE

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 °14 '18 " 4N Lat. 6 ° 38 '59 " 0E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel :

- très peu d'habitat
- principalement de la voirie routière (1985 m² sur les 3217 m² de projet fini)
- prairies, vignes et chemin agricole (1232 m² sur les 3217 m² de projet fini)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la Commune de Ramatuelle approuvé le 18 mai 2006

Zone de travaux :

- Zones agricoles : A (Zone faisant l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur agronomique des sols)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- la ZNIEFF de type II n°83-103-100 " Maures de la presqu'île de Saint Tropez" est située à environ 400 m de la zone du projet - la ZNIEFF de type II n°83-104-100 "Plage de Pampelonne" est située à environ 900 m de la zone du projet - La ZNIEFF de type II n°83-022-000 "Plage et herbier de posidonies de Pampelonne" est située à environ 1200 m de la zone du projet
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Ramatuelle : Le projet est situé à environ 1200 m du littoral de la plage de Pampelonne
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de plan de prévention d'inondation sur la commune et le projet n'est pas concerné par le risque inondation Commune en zone de faible sismicité n°2
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est située dans le site inscrit : "Presqu'île de Saint Tropez"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Site Natura 2000 SIC FR9301624 " CORNICHE VAROISE" est situé à environ 1200 m de la zone du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une optimisation de l'équilibre déblais-remblais sera recherchée en phase AVP. Les déblais non réutilisés seront évacués en filière de recyclage ou en décharge adaptées et régulières.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une optimisation de l'équilibre déblais-remblais sera recherchée en phase AVP. L'utilisation de déblais excédentaires d'autres chantiers ou de matériaux issus de la filière du recyclage sera recherchée dans la mesure du possible. Il sera complété si nécessaire de matériaux extraits de carrières locales.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans une zone "sensibilité moyenne à faible" du Plan national d'action en faveur de la Protection de la Tortue d'Hermann. Des prospections écologiques ont été menées sur la zone d'études du projet aucune population de tortues n'a été détectée. De l'Astragale Double-Scie a été identifiée sur au moins 9 zones à proximité du futur giratoire, par application des mesures d'évitements et réductions les zones où l'Astragale est la plus présente sont totalement préservées. Une seule de ces zones d'Astragale, qui est située en limite du futur fossé, reste partiellement dans l'emprise du projet, cela nécessitera la mise en place d'une gestion en phase chantier pour éviter et réduire les impacts.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune incidence sur le SIC " CORNICHE VAROISE"

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1232 m ² en emprise sur vigne, prairie et chemin agricole
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de sismicité Faible n°2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic après aménagement sera le même que le trafic actuel. De ce fait il n'y aura aucune nuisance sonore supplémentaire lors de la mise en fonctionnement du nouveau carrefour giratoire. Le projet pourra être source de bruit pendant les travaux, mais des dispositions seront prises pour maîtriser ces nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic après aménagement sera le même que le trafic actuel. De ce fait il n'y aura aucune émission atmosphérique supplémentaire lors de la mise en fonctionnement du nouveau carrefour giratoire.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, le projet pourra être source de vibrations, mais toutes les dispositions nécessaires seront prises afin de limiter ces nuisances.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le carrefour actuel n'est pas éclairé. Et le projet ne prévoit pas d'éclairage public.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de surface imperméabilisée est extrêmement faible par rapport à la surface du bassin versant du ruisseau de Beauqui (environ 1232 m ² de surface imperméabilisée en plus sur un bassin d'une surface de 86 ha). Les écoulements et les rejets ne seront pas modifiés par le projet. Ce dossier n'est pas soumis aux procédures Loi sur l'Eau, que ce soit au titre du 2-1-5-0 ou au titre du 3-1-2-0 (conclusion réunion DDTM du 21 janvier 2015)
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response area for question 6.2]

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

[Empty response area for question 6.3]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La transformation du carrefour existant RD93 / Bd Patch, en giratoire à 3 branches, sur la commune de Ramatuelle, va permettre de sécuriser les usagers de la route et d'améliorer la fluidité des échanges. L'emprise du projet est de 3217 m², dont 1985 m² sont déjà imperméabilisés.

Le maître d'ouvrage a déjà fait établir par des bureaux d'études compétents :

- Diagnostic Préalable Environnement (2009), (voir documents joints)
- Volet Faune Flore de l'étude d'impact (2010), qui a permis d'établir que globalement, les enjeux environnementaux sont faibles pour les oiseaux, les reptiles et les amphibiens. L'intérêt entomologique du site est très faible. Une prise en compte de ces enjeux se fera essentiellement en phase de chantier. De l'Astragale Double-Scie a été identifiée sur au moins 9 zones à proximité du futur giratoire, par application des mesures d'évitement et réductions les zones où l'Astragale est la plus présente sont totalement préservées. Une seule de ces zones d'Astragale, qui est située en limite du futur fossé, reste partiellement dans l'emprise du projet, cela nécessitera la mise en place d'une gestion en phase chantier pour éviter et réduire les impacts.

Ce dossier n'est pas soumis aux procédures Loi sur l'Eau, que ce soit au titre du 2-1-5-0 ou au titre du 3-1-2-0 (réunion DDTM du 21 janvier 2015 - voir documents joints).

Dans le cadre de la révision de son PLU, il a été demandé à la commune d'inclure un ER correspondant à l'emprise des travaux.

Reste à aborder les éventuelles procédures relatives au classement INAO (Institut National des Appellations d'Origine) d'une partie des terrains à acquérir.

Au vu des études faites et des études en cours de finalisation, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact environnemental, qui ne ferait que reprendre les procédures déjà en cours ou à venir.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
01	Informations Pétitionnaire CERFA n° 14752	<input checked="" type="checkbox"/>
02	Formulaire Cas par Cas CERFA n° 14734	<input checked="" type="checkbox"/>
03	Plan de situation - ech : 1/25000	<input checked="" type="checkbox"/>
04	Projet - Vue en plan - sch 1/1000	<input checked="" type="checkbox"/>
05	Reportage Photo	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Diagnostic Préalable Environnement (2009)
- Volet Faune Flore de l'étude d'impact (2010)
- CR réunion DDTM du 21 janvier 2015

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

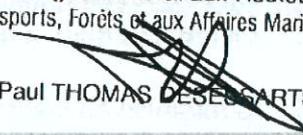
Toulon

le.

05 JAN. 2017

Signature

Le Directeur Général Adjoint des Services
Délégué Général aux Routes,
Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes,


Paul THOMAS DESEGGARTS